



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

À une séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 5 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 787-2016
- b. Adoption du règlement n° 788-2016
- c. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 791-2016
- d. PIIA – 190, rue Industrielle
- e. Dérogation mineure – 51, avenue des Générations
- f. Autorisation CPTAQ – lot 3 383 508
- g. Avis de motion - règlement 795-2016

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Acceptation des tarifs de location des salles, des espaces et du matériel
- b. Engagement des professeurs pour les activités de loisirs

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du règlement n° 790-2016
- b. Mandat pour services professionnels pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux de réfection des conduites d'aqueduc, égout domestique, égout pluvial et voirie de la rue de l'Église et une partie de la rue Principale
- c. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la télémétrie pour l'ensemble du réseau d'aqueduc

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Dépôt du discours du maire sur la situation financière au 31 décembre 2015
- b. Contribution financière de 100 \$ pour l'impression d'un livre
- c. Contribution financière de 100 \$ pour le Championnat du monde WKC 2016
- d. Contribution financière de 500 \$ pour Opération Nez rouge
- e. Contribution financière de 2000 \$ pour des travaux effectués à l'église



12. ADMINISTRATION

- a. Acceptation de la promesse d'échange, d'achat, et de vente de terrain sur la rue des Vignes
- b. Acceptation de la promesse d'achat et de vente du lot 5 197 350 sur la rue du Parc
- c. Renouvellement du contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et Place Francoeur
- d. Acceptation de l'offre du Centre de services partagés du Québec

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élu(e)s
- b. Nomination du maire suppléant

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17022-11-2016
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17023-11-2016
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Octobre

Bernard Ouellet	2 649.78 \$
Léopold Rousseau	963.56 \$
Jean-Pierre Lamontagne	963.56 \$
Jonathan Moreau	963.56 \$
André Sévigny	963.56 \$
Julie Rousseau	963.56 \$
Alexandre D'Amour	963.56 \$
Martine Couture	6 285.40 \$
Cathy Bergeron	5 088.00 \$
Martin Miller	2 496.00 \$
Renault Lepage	5 695.16 \$
Dany Lamontagne	5 210.12 \$
Pascale Lemay	3 858.40 \$
Membres du conseil et cadres :	37 064.22 \$
Employés voirie et bureau :	49 929.43 \$
Service de sécurité incendie :	873.34 \$
Bibliothèque et brigadières :	5 180.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 995.24 \$
Employés du Centre multifonctionnel et soccer :	3 637.60 \$
Total des salaires bruts payés pour octobre 2016 :	104 679.83 \$



Comptes payés - Octobre

9260-8033 Québec inc.	Remboursement de taxes	242.64 \$
Les Immeubles Turcotte et Labrecque	Remboursement de taxes	170.32 \$
Les Immeubles Turcotte et Labrecque	Remboursement de taxes	180.94 \$
Club Lions St-Apollinaire	Cocktail-bénéfice 2016	625.00 \$
CLD de la MRC de Lotbinière	Souper des gens d'affaires	230.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation syndicale - septembre	1 211.27 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - septembre	2 006.88 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	51 009.92 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	20 750.36 \$
Produits SUNCOR	Essence et diesel	5 131.44 \$
TéluS	Centre multifonctionnel	447.99 \$
Alexandre Demers	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre des Finances	Programme de qualification	111.00 \$
Ministre des Finances	Programme de qualification	111.00 \$
9260-8033 Québec inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Alexandre Labbé	Remboursement de taxes	49.87 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	17.08 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 384.87 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	29.88 \$
Julien Moreau	Remboursement de taxes	359.53 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	861.27 \$
Hydro-Québec	Électricité	11 637.28 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	13 343.09 \$
Régie intermunicipale de St-Apo	Avance de fonds	20 000.00 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	5 814.23 \$
Pierre Boily électrique inc.	Luminaires pour tennis	1 287.72 \$
Postes Canada	Avis de dérogation mineure	532.41 \$
Johanne Gagnon	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	5 783.15 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	13 197.89 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Dave Croteau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
TéluS	Téléphone salle communautaire	57.43 \$
CLD de la MRC de Lotbinière	Souper annuel Goûtez Lotbinière	25.00 \$
Vidéotron	Services Vidéotron	88.89 \$
Les Immeubles Turcotte et Labrecque	Remb. dépôts certificats de localisation	600.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - octobre	1 337.92 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation syndicale - octobre	764.25 \$
TéluS	Bibliothèque, internet et Centre multi.	637.53 \$
Groupe Négotel	Téléphones	857.95 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 567.89 \$
Info Page	Téléavertisseurs	463.46 \$
Interfas	Cotisation d'octobre 2016	8 191.76 \$
Total des comptes payés pour le mois d'octobre 2016 :		174 119.11 \$

Comptes à Payer - Octobre

Acklands Grainger inc.	Armoire de rangement, entretien et enseigne	2 087.08 \$
Ameublement J.G.R.	Réfrigérateur aux étangs	500.00 \$
Aqua Zach inc.	Pièces	163.71 \$
ASDR Environnement inc.	Vidange des boues	43 824.40 \$
Ass. des aménagistes Régionaux	Formation pour Cathy	408.16 \$
Atelier Genytech	Inspection	5 147.70 \$
Atelier C. Laliberté inc.	Réparation moteur	1 874.67 \$
Batteries Pro MG	Batteries	188.47 \$
Batteries du Québec inc.	Batteries pour radios	112.57 \$
Cathy Bergeron	Remb. frais de déplacement	49.05 \$
Béton Laurier inc.	Travaux sur tamis	719.34 \$
Bi-Sports	Ballons de soccer	252.94 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Boite à science	Samedis débrouillards	660.00 \$
Boivin & Gauvin inc.	Lampes et batteries	313.09 \$
Bonair SD	Ajouts des locaux 205 et 211	5 771.75 \$
Brassard	Fauteuil, papier et papeterie	1 708.21 \$
Camfil Canada inc.	Filtre	101.41 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Tracteur Kubota - loisirs	24 144.75 \$
Canac	Chaux	887.15 \$
Cannon Hygiène Canada	Service d'enlèvement sanitaire	676.84 \$
Pièces d'autos Carquest	Abrasive et nettoyeur	24.07 \$
Gilles Cayouette	Activité Trésors	127.18 \$
CGER	Location de septembre	7 731.88 \$
Certified Lab Products	Déglaçant pour bâtiment	2 102.84 \$
Jolène Charbonneau	L'heure du conte	50.00 \$
Florence Cloutier	L'heure du conte	25.00 \$
Coair	Maintenance bâtiment	431.13 \$
Les Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	28.66 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage salle com. et Centre multi.	979.56 \$
Construction B.M.L.	Pierre	16 896.38 \$
Construction Jacques Dubois	Remplacement des fenêtres	31 641.39 \$
La coop Unicoop	Dispositif de mesure	333.43 \$
CLD de la MRC de Lotbinière	Permis de boisson	87.00 \$
Côté Fleury inc.	Cadenas	381.77 \$
Camille Côté	Activité Ôhangar	120.00 \$
Martine Couture	Frais de déplacement	32.40 \$
CPU Design inc.	Configurer lecteur	201.39 \$
Marcel Croteau	Ménage hôtel de ville et Place Francoeur	742.85 \$
CWA	Vérifier pompe	598.45 \$
Déco-Rampe	Rampe pour chalet	10 543.21 \$
Deschenes & fils ltée	Pièces pour compteur	277.45 \$
Detekta Solutions	Contrat de service	349.44 \$
Distribution Sports-Loisirs	Râteau et ballons	442.94 \$
Éditions Yvon Blais inc.	Loi aménagement urbanisme	141.80 \$
EMS Structure inc.	Attestation de séc.	1 034.78 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de gazon	2 628.00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	104.86 \$
Entreprises G. Delisle inc.	Aménagement puits	4 024.13 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Travaux de peinture	409.17 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau	222.60 \$
Équipement d'incendie	Surveillance garage et réservoir	110.39 \$
Équipement de lavage de la Capital	Équipement aux étangs	1 254.88 \$
Excavation MGM 2015 inc.	Travaux rang St-Lazare	948.54 \$
Exova	Analyses aux étangs	325.84 \$
FQM	Formation numérisation	63.24 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Travaux divers	1 185.68 \$
Financière Banque Nationale	Capital et intérêts - Scandinavie	44 527.03 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	128.00 \$
Formalourd	Formation pour véhicule lourd	549.01 \$
Garage G. Rousseau & fils	Pose de pneu balancé et tube	103.65 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels	2 375.38 \$
Frédéric Gauvin	Fête au village	1 000.00 \$
Gestion Réjean Léger	Décoration de Noël	618.55 \$
Mariane Giguère	Activité Ôhangar	120.00 \$
Goodyear Canada inc.	Pneus pour Colorado	565.68 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement	89.44 \$
Groupe Archambault inc.	Livres bibliothèque	387.92 \$
Hockey mineur Lotbinière	Publicité album souvenir	510.00 \$
Imprimerie Ste-Croix inc.	Enveloppes	390.92 \$
Industries Lam-E inc.	Vêtement de signaleur	580.21 \$
Installation R. Mailloux	Micros	172.46 \$
Isotech instrumentation inc.	Lavage bunker	363.27 \$
Jacques Fortier ornemental enr.	Rondelles pour lampadaires	122.10 \$
Les Jardins Descanso	Parc du District	14 631.72 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	833.25 \$
Joli-Cœur Lacasse	Services juridiques et entreposage illégal	1 994.00 \$
Kone inc.	Entretien ascenseur	827.82 \$
Lab-eau-sol-environnement inc.	Bouteille et pièces	202.53 \$
Lafontaine	Location pelle	4 588.09 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Camille Lamontagne	Activité Ôhangar	240.00 \$
Dany Lamontagne	Remb. hébergement et frais activité ados	409.98 \$
Pascale Lemay	Remb. achats divers	447.81 \$
Lemay	Étude installations parcs	3 061.21 \$
Isabelle Lemay	Remboursement soccer	50.00 \$
Léopold Delisle inc.	Travaux l'Ormière, St-Lazare et garage	11 323.58 \$
Cathy Létourneau, notaire	Propriété Julien Moreau	724.48 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres bibliothèque	1 696.79 \$
Linde Canada	Acétylène et oxygène	161.40 \$
Location LPL inc.	Location scie à chaîne	97.58 \$
Location Sauvageau	Location de nacelle	502.04 \$
Lumco	Lampes fluorescentes	2 147.56 \$
Mabarex	Roulettes pour tamis	1 632.65 \$
Maheu & Maheu	Gestion parasitaire	719.34 \$
Marché Veilleux	Lait et café	19.67 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	Vêtements et veste sans manche	345.85 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois	174.19 \$
Métal Gilles Allard	Démonter passerelle	4 541.51 \$
Martin Miller	Frais de déplacement	175.44 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de nov. et déc.	85 305.50 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de novembre	5 608.77 \$
Municipalité de Ste-Croix	Entraide au 666, rang Bois-Franc	2 294.43 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide au 45, rue Industrielle	301.50 \$
Nordik Sports	Perche d'élagage	811.13 \$
Normand Côté, électricien	Travaux d'électricien	6 280.89 \$
Nortrax Québec inc.	Bouton pour pépîne	16.83 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Certificat de piquetage et plan	1 839.60 \$
Paysages et Jardins B.G. inc.	Installation de jeux District	6 064.93 \$
Paysagiste 2000 inc.	Divers travaux et heures de niveleuse	7 407.84 \$
Richer Boulet inc.	Tourbe	432.77 \$
Pépinière Agrofor enr.	Écran végétal du District	900.43 \$
Performance C2	Session d'automne	9 088.71 \$
Pièces d'autos Dumont inc.	Carcasse pour formation	1 379.70 \$
Placide Martineau inc.	Location, matériaux, pièces et accessoires	142.88 \$
Produits Capital	Papier hygiénique & blocs urinoir	83.47 \$
PG Solutions	Formation	526.87 \$
Protection incendie PC	Inspection et recharges	220.87 \$
Provan	Vanne à air	574.88 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 907.75 \$
Réal Huot inc.	Tuyaux, tiges et indicateur de BF	4 492.77 \$
Réseau Biblio de la Capitale Nationale	Codes à barres	229.95 \$
Roulement Techno inc.	Bearing	155.21 \$
Rénovation Lamontagne	Capage de tuyaux	1 437.18 \$
Tania Savard	Remb. mise en forme	320.00 \$
Serrupro	Vérifier barre panique	137.97 \$
Services incen-tech inc.	Tests annuels et nettoyer contrôles	2 520.83 \$
Signal Services inc.	Signalisation	396.43 \$
SM CTC Contrôle Technique	Toiture salle communautaire	4 041.54 \$
SNC-Lavalin inc.	Honoraires professionnels	6 030.44 \$
Solu Tech	Pomper tamis étangs	344.93 \$
SOS Technologie	Remplissage d'un cylindre	74.73 \$
Télé-Alarme Plus	Inspection annuelle	215.58 \$
Toshiba	Photocopieur	1 114.26 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Location de nacelle	445.53 \$
Transport François Dorval	Frais de transport	243.19 \$
Gérald Trottier	Remb. bottes et pantalons	289.37 \$
Vitrierie Global	Butoirs et ferme porte	600.75 \$
Vivre en Ville	Réalisation d'un plan déplacement	3 500.00 \$
Wainbee Limitee	Réparer raccord	256.44 \$
Westburne	Ruban électrique	210.92 \$
Wolseley Canada inc.	Urinoir et pièces	213.50 \$
Wolters Kluwer Québec Itée	Renouvellement code	451.50 \$
Wurth Canada limitée	Nettoyant et lingettes	415.56 \$
Xérox	Photocopieur - urbanisme	1 373.83 \$
Zoom nature	Zoom sur les surp.	212.70 \$

Total des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016 : 441 260.59 \$



17024-11-2016
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 787-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité s'apprête à vendre un terrain, à même le lot 5 121 531, sur la rue des Vignes pour la construction d'une garderie;

ATTENDU QU'un tel projet nécessite l'agrandissement de la zone 166P sur la rue des Vignes à même la zone 170.2R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 28 septembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 octobre 2016 par Julie Rousseau, conseillère no 4 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 787-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

17025-11-2016
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 788-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un projet de construction comprenant 16 logements dans le quartier résidentiel « le District St-Apollinaire » a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que ce projet ne comporte que 14 logements afin de respecter les normes d'implantation de l'article 19.1 du règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE, malgré l'avis du CCU, les membres du Conseil considèrent que la réalisation de ce projet permettra à court terme la vente de certains terrains enclavés;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 28 septembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 octobre 2016 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le n° 788-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

17026-11-2016
point no 7c

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 791-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de réduire la distance minimale entre une piscine et un bâtiment afin d'éviter les demandes répétitives de dérogations mineures;

ATTENDU QUE l'agrandissement de la zone 102C à même la zone 103I favorisera l'implantation de commerces et de services dans ce secteur, à proximité de la sortie de l'autoroute;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 791-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

17027-11-2016
point no 7d

PIIA – 190, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2016-687 a été déposée pour construire un bâtiment complémentaire de type mégadôme à des fins d'entreposage au 190, rue Industrielle, sur lot 3 383 184 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce type de bâtiment est autorisé en zone industrielle pour un usage industriel;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la construction d'un bâtiment complémentaire de type mégadôme soit autorisée au 190, rue Industrielle, comme demandé dans la demande de permis 2016-687.

Adopté à l'unanimité.



17028-11-2016
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 51, AVENUE DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro 2016-056 pour la propriété située au 51, avenue des Générations, lot 5 063 821 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à réduire la marge de recul arrière du bâtiment principal projeté à 12.61 mètres au lieu de 13 mètres, tel qu'exigé par le règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 21 octobre 2016;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2016-056 soit acceptée afin de réduire la marge de recul arrière de la résidence projetée à 12.61 mètres au lieu de 13 mètres.

Adopté à l'unanimité

17029-11-2016
point no 7f

AUTORISATION CPTAQ – LOT 3 383 508

ATTENDU QU'un demandeur requiert l'autorisation de la CPTAQ afin d'être autorisé à utiliser à une fin autre que l'agriculture, notamment pour des fins industrielles et d'entreposage, le lot 3 383 508 situé sur le chemin Bourret, cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans la zone 12 A en référence au règlement de zonage numéro 590-2007, une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet est de construire une nouvelle usine d'ensachage de ripe, deux entrepôts et d'aménager des aires de circulations et de stationnements pour les camions et les véhicules des employés;

ATTENDU QU'il existe d'autres espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour ces types d'activités, mais sur un point de vue économique, il serait impensable de contraindre cette entreprise à relocaliser ses installations compte tenu des investissements majeurs déjà réalisés;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme puisque les industries associées aux activités agricoles ou forestières sont autorisées dans cette zone à dominance agricole 12A, en référence au règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE de refuser la présente demande constituerait un frein à l'expansion que désire prendre l'entreprise du demandeur, car il prévoit que l'agrandissement de ses installations permettrait de doubler le nombre d'employés d'ici 5 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité recommande à la CPTAQ l'acceptation de la présente demande d'autorisation à utiliser à une fin autre que l'agriculture, notamment pour des fins industrielles et d'entreposage, le lot 3 383 508 situé sur le chemin Bourret, cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité



17030-11-2016
point no 7g

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 795-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 795-2016 afin de citer l'église de Saint-Apollinaire comme immeuble patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

17031-11-2016
point no 8a

ACCEPTATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES, DES ESPACES ET DU MATÉRIEL

ATTENDU QUE la Municipalité a plusieurs locaux à louer dans divers bâtiments de la Municipalité, soit le Centre multifonctionnel, la salle communautaire et la salle du Conseil, ainsi que la location de terrains extérieurs;

ATTENDU QUE des tarifs de location doivent être déterminés et acceptés par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE le directeur des loisirs a remis aux membres du Conseil un tableau de tarification de location des salles, des espaces et du matériel;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le tableau de tarification de location remis par le directeur des loisirs.

Ledit tableau est disponible sur le site internet de la Municipalité ou en format papier au Centre multifonctionnel.

Adopté à l'unanimité.

17032-11-2016
point no 8b

ENGAGEMENT DES PROFESSEURS POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil municipal retient les services de Madame Aline Falardeau à titre de professeure de yoga pour une durée de 8 semaines, à raison de 3 h par semaine au taux de 100 \$ du cours de 1 h 30.

ATTENDU QUE Madame Falardeau étant travailleur autonome, elle sera responsable de ses obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées.

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter Mme Falardeau à titre d'assuré additionnel exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

17033-11-2016
point no 9a

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 8 pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

17034-11-2016
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 790-2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de 3 et 4 Roues de Lotbinière sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Apollinaire pour circuler sur une partie du rang Marigot, entre la rue Laurier et la route du Bois de l'ail;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le numéro n° 790-2016 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.



17035-11-2016
point no 10b

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, ÉGOUT DOMESTIQUE, ÉGOUT PLUVIAL ET VOIRIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux de réfection des conduites d'aqueduc, égout domestique, égout pluvial et voirie de la rue de l'Église et une partie de la rue Principale;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE 9 soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
Pluritec	11,21
Les Services Exp inc.	6,54
SNC – Lavalin inc.	6,04
WSP Canada inc.	6,02
Les Consultants S.M. inc.	5,92
CIMA Québec	5,85
Stantec Experts-conseils ltée	5,84
ÉQIP Solutions Génie	5,33
Apex Expert Conseil inc.	0

ATTENDU QUE l'offre de Pluritec a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Pluritec le mandat pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux de réfection des conduites d'aqueduc, égout domestique, égout pluvial et voirie de la rue de l'Église et une partie de la rue Principale, pour la somme de 114 181.67 \$ taxes incluses.

Que cette somme soit financée à même le programme de subvention TECQ 2014-2018.

Adopté à l'unanimité

17036-11-2016
point no 10c

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA TÉLÉMÉTRIE POUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer des travaux de télémétrie pour l'ensemble du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour les travaux de télémétrie.

Adopté à l'unanimité.



17037-11-2016
point no 11a

**DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU
31 DÉCEMBRE 2015**

ATTENDU QU'une copie du rapport du maire est remise à chacun des membres du conseil et sera distribuée gratuitement à tous les citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire via L'Apollinairois, édition spéciale de novembre 2016;

ATTENDU QUE les lecteurs y retrouveront le discours de M. Bernard Ouellet, maire de la Municipalité, ainsi que la situation financière actuelle 2016, la liste des contrats octroyés et les indicateurs de gestion 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2015.

De distribuer une copie de rapport du maire à tous les résidents de St-Apollinaire via le Publi-Sac.

Adopté à l'unanimité

17038-11-2016
point no 11b

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 100 \$ POUR L'IMPRESSION D'UN LIVRE

ATTENDU QUE l'an dernier, une jeune fille de 13 ans de Saint-Apollinaire, Florence Cloutier, a participé au Défi jeunes auteurs 2016 de NUM Éditeur et qu'elle a fait partie des gagnants;

ATTENDU QUE Florence, a l'âge de 11 ans, a débuté l'écriture d'un livre et que la maison d'édition La Roupille lui a suggéré de le faire éditer;

ATTENDU QUE Florence demande une commandite à la Municipalité afin de l'aider à défrayer les coûts d'impression qui sont d'environ 3500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Florence une contribution financière de 100 \$.

Le nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire sera imprimé à la dernière page du livre en guise de remerciements.

Adopté à l'unanimité.

17039-11-2016
point no 11c

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 100 \$ POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE
WKC 2016**

ATTENDU QU'Océane Dufour, âgée de 9 ans, pratique le karaté depuis l'âge de 4 ans et souhaite poursuivre son rêve de devenir championne du monde;

ATTENDU QU'Océane a été qualifiée afin de représenter le Canada lors du Championnat du monde WKC 2016 qui s'est déroulé du 30 octobre au 4 novembre 2016 à Dublin en Irlande;

ATTENDU QU'il en coûte environ 2500 \$ par athlète pour participer à cette compétition d'envergure internationale, pour cette raison, Océane sollicite l'appui financier de la Municipalité pour l'aider à défrayer ces coûts;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Océane Dufour une contribution financière de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

17040-11-2016
point no 11d

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$ POUR OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU QUE le Club Lions de St-Apollinaire sollicite la participation financière de la Municipalité pour les 25 ans d'Opération Nez Rouge Lotbinière;

ATTENDU QUE cette activité offre des services de raccompagnement afin de permettre aux gens de notre municipalité de retourner à la maison de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE l'an dernier une somme de 6500 \$ a été remise aux organismes œuvrant auprès des jeunes de Lotbinière grâce aux commandites et aux dons;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder un montant de 500 \$ à l'organisme Opération Nez Rouge Lotbinière, campagne 2016.

Adopté à l'unanimité.

17041-11-2016
point no 11e

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 2000 \$ POUR DES TRAVAUX EFFECTUÉS À L'ÉGLISE

ATTENDU QUE des réparations des joints de briques ont été effectuées sur notre église;

ATTENDU QUE le coût s'élève à 7556.12 \$ et que la Fabrique demande une aide financière pour aider à défrayer ces coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à la Fabrique, une contribution financière de 2000 \$ pour aider à défrayer ces coûts.

Adopté à l'unanimité.

17042-11-2016
point no 12a

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ÉCHANGE, D'ACHAT ET DE VENTE D'UN TERRAIN SUR LA RUE DES VIGNES

ATTENDU QU'une promesse d'échange, d'achat et de vente d'un terrain sur la rue des Vignes a été signée avec Gestion immobilière Pat Inc. le 13 septembre 2016;

ATTENDU QUE la construction d'une garderie privée de 80 places est prévue sur un futur emplacement de 1666,3 m² au 77, rue des Vignes;

ATTENDU qu'une description technique des lots 3 384 433 Ptie et 5 121 531 Ptie a été effectuée le 18 octobre 2016 par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, Minutes 5594, montrant les parcelles de terrains à échanger et à vendre;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 133 983 \$, soit au taux de 9 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser l'échange entre la Municipalité et Gestion Immobilière Pat inc. des parcelles de terrains B et D, de superficies identiques, soit de 147,3 m² et identifiées sur la description technique de l'arpenteur-géomètre Paul Grimard, Minute 5594.

D'autoriser la vente de la parcelle C d'une superficie 1383,3 m² à Gestion immobilière Pat inc. au montant de 133 983 \$ plus taxes, telle qu'identifiée sur la description technique de l'arpenteur-géomètre Paul Grimard, Minute 5594.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte d'échange et de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

17043-11-2016
point no 12b

**ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DU LOT 5 197 350
SUR LA RUE DU PARC**

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente du lot 5 197 350 situé sur la rue du Parc, a été signée entre la Municipalité et Multi perspectives FD Inc., le 18 octobre 2016;

ATTENDU QUE le prix de vente de ce terrain a été fixé à 37 590 \$, soit au taux de 2 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la promesse d'achat et de vente signée le 18 octobre 2016 et de vendre le lot 5 197 350 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, sur la rue du Parc, à Multi perspective FD Inc au montant de 37 590 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte d'échange et de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

17044-11-2016
point no 12c

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE
VILLE ET PLACE FRANCOEUR**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager des locaux de l'hôtel de ville et de l'édifice de Place Francoeur prend fin le 31 décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'article 7 du contrat, il est stipulé que *Le contrat est renouvelable, au gré de la municipalité et de l'entrepreneur, pour une période de 12 mois additionnels à l'échéance;*

ATTENDU QUE les 2 parties sont d'accord pour renouveler le contrat pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De prolonger d'un an le contrat de Marcel Croteau pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et de l'édifice de Place Francoeur, aux mêmes taux et conditions que l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.



17045-11-2016
point no 12d

ACCEPTATION DE L'OFFRE DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens, sollicite des soumissions pour l'acquisition de marchandise;

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en vente, par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens, divers articles, outils et machinerie inutilisés au garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre qui nous a été faite par l'organisme responsable de l'appel d'offres, soit le CSPQ, pour l'achat de la marchandise suivante, au coût ci-dessous indiqué :

Surfaceuse au propane	2000.00 \$
Débroussailleuse sur harnais 3 points	3476.00 \$
Chasse-Neige réversible sur harnais	485.00 \$
Laveuse à pression	501.00 \$
Scie à fer	205.00 \$
3 tondeuses à essence	426.95 \$
Tuyaux de béton	117.89 \$
Balançoire de parc pour enfants	88.98 \$
TOTAL :	7300.82 \$

Adopté à l'unanimité.

17046-11-2016
point no 13a

RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s municipaux.

Adopté à l'unanimité

17047-11-2016
point no 13b

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Jonathan Moreau, conseiller no 3, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que monsieur Moreau, conseiller no 3, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Que le maire suppléant, Jonathan Moreau, soit nommé pour siéger à la table de la MRC en l'absence du maire et qu'il agira comme substitut.

Adopté à l'unanimité



17048-11-2016
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 novembre 2016 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17049-11-2016
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 novembre 2016, à 20 h 07.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 5 DÉCEMBRE 2016
